

Département Corse du Sud

Commune de Carbini

COMPTE RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARBINI
30 janvier 2021 A 15H00

Secrétaire de séance : Patrick Leclair, 1^{er} adjoint

Absent : André Soler

1° Les trois délibérations inscrites à l'ordre du jour ont été adoptées à la majorité.

- a) Validation du règlement intérieur de la salle des fêtes : l'étude réalisée début janvier 2021 par la SOCOTEC sera annexée au règlement.
- b) Validation du règlement intérieur du cimetière : ce dernier fera l'objet d'un affichage sur le panneau de communication du cimetière qui sera installé prochainement.
- c) Recherche de financement pour l'acquisition de la parcelle cadastrée B12 lieudit MARIANO :

L'acquisition de cette parcelle B 12 de 9 hectares appartenant à Jean Paul ROBIC s'inscrit dans une démarche générale d'acquisition foncière et de réalisation d'une opération d'intérêt général. La dotation quinquennale est sollicitée pour faire face à cet investissement. Le compromis de vente relatif à l'acquisition de cette parcelle a été signé en décembre 2020.

2° Carte Communale :

La CTPENAF s'est tenue le 21 janvier pour examiner le dossier de la carte communale.

Elle a globalement validé ce projet. Néanmoins, elle demande le retrait de 0.7 hectare sur le lieudit de Foci d'Olmo. L'enquête publique prévue courant 2021 revêt un caractère important dans la mesure où elle permettra d'entériner ou non cette décision.

3° Avancement du projet d'installation du centre aéré.

L'installation du centre aéré en partenariat avec l'ADMR suit son cours. Ce projet devrait être porté par la Communauté de Communes de l'Alta-Rocca. A cet effet, une convention d'occupation est en cours d'élaboration. Par ailleurs, l'étude réalisée par la SOCOTEC permettra de réaliser les travaux nécessaires pour gommer les anomalies relevées.

Rappel :

- Ce centre aéré accueillera 12 enfants entre 6 et 12 ans,
- Ressources Humaines : recrutement d'un Directeur (niveau Bac +3) et d'1 animateur titulaire du BAFA.

4° Convention entre la commune et la société ingénierie multi-services (MUSE).

La société Muse qui s'occupe de l'entretien et de la gestion de l'assainissement de la commune. A compter du 1^{er} février elle aura également en charge l'entretien et la gestion des réservoirs d'eau potable.

Cet entretien **hebdomadaire** permettra de garantir la qualité de l'eau potable de la commune.

Le coût de cette dépense sera de l'ordre de 7 500€ par an, d'où l'importance pour la commune, sous les directives de la trésorerie de Levie, de tout mettre en œuvre pour procéder au recouvrement des redevances« eau et assainissement » dues par les administrés.

Malgré les lettres de relances du Trésor Public, il est regrettable de constater qu'il y ait encore des impayés à ce jour.

5° Réclamation.

Le maire donne lecture d'un courrier émanant de Mme NICOLAÏ PEROT Véronique et monsieur Yves NICOLAI.

- Ces derniers font part des nuisances occasionnées par l'état de délabrement de la maison mitoyenne (gouttière défectueuse générant de l'humidité sur sa maison, dangerosité du toit.....) : une copie de ce courrier sera transmise aux propriétaires concernés.
- Par ailleurs, ils sollicitent l'installation d'un compteur d'eau pour leur parcelle cadastrée section C n° 244 : Les travaux nécessaires ont été réalisés et cette parcelle est desservie par eau potable. Cette demande va être étudiée

6° Questions diverses :

- QUID de la distribution de la lettre du maire : certains administrés n'ont pas été destinataires de cette lettre. La secrétaire de mairie se rapprochera de l'agent communal pour identifier les personnes oubliées lors de la distribution de ce courrier.
- Bureau de vote : compte tenu des meilleures conditions d'accueil de la salle communale, une demande de transfert du bureau de vote a été adressée à la Préfecture.
- Projet d'élaboration d'un règlement intérieur pour le personnel communal : Le règlement permettra de fixer un cadre concernant la gestion des employés de la commune (régime de travail, gestion des congés, équipement des employés, respect des règles RH.....)
- Les travaux de la traverse de Carbini ainsi que les travaux de l'éclairage public devraient s'effectuer courant mai 2021. Le coût des travaux concernant l'éclairage public s'élève à 120 000€.